



Point no 7 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit pour un total de CHF 161'700.- pour l'assainissement du bâtiment du cimetière d'Auvernier, ainsi que pour le réaménagement des accès piétonniers du cimetière d'Auvernier

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Assainissement du bâtiment du cimetière d'Auvernier

Le Conseil communal, inquiet de l'état du bâtiment du cimetière d'Auvernier, a mandaté un bureau d'ingénieurs pour expertiser cette bâtisse et en chiffrer son assainissement.

A la lecture du rapport du bureau d'ingénieurs et en observant les photos, il est à relever que l'inquiétude du Conseil communal est fondée.

En effet, la structure générale s'est affaïssée, entraînant une déformation globale de l'ouvrage et une rupture du dallage à différents endroits.

Le Conseil communal adhère aux propositions d'assainissement qui sont présentées dans le rapport ci-joint. S'il est vrai que ce bâtiment revêt un rôle d'abri non négligeable lors de fortes chaleurs ou de précipitations, son rôle essentiel est de servir de lieu de cérémonies lorsqu'elles celles-ci sont organisées au cimetière, dans l'intimité de la famille.

Chemins piétonniers du cimetière d'Auvernier

Les chemins d'accès piétonniers sont eux aussi dans un piteux état et ne garantissent plus la sécurité nécessaire à toute personne désirant se rendre sur la tombe d'un défunt. Dans les grandes lignes, afin d'obtenir un résultat de qualité, il est nécessaire de démolir les bordures en béton, de dégrapper le revêtement existant, de compacter la chaille existante, de mettre en place de nouvelles bordures et de poser un nouvel enrobé.

La demande de crédit s'articule autour de deux axes :

Assainissement du bâtiment selon devis détaillé en page 4 du rapport
(version la moins optimiste puisqu'il est impossible de connaître à l'avance l'état du lattage)

CHF 96'700.-

Réaménagement des accès piétonniers

CHF 65'000.-

TOTAL

CHF 161'700.-

Conclusion

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

En vertu de l'application de l'article 5 du règlement communal sur les finances relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2017 de CHF 2'170'000.-.

Au vu de ce qui précède et compte tenu de l'état actuel, tant du bâtiment qui pourrait présenter à terme un danger d'effondrement, que des accès piétonniers, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à approuver le présent rapport et accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 31 mai 2017

Arrêté relatif à une demande de crédit pour l'assainissement du bâtiment du cimetière d'Auvernier, ainsi que pour le réaménagement des accès piétonniers du cimetière d'Auvernier

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 22 juin 2017,
Vu le rapport du Conseil communal du 31 mai 2017,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

Crédit d'engagement

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 161'700.- TTC est accordé au Conseil communal pour lui permettre de financer l'assainissement du bâtiment du cimetière d'Auvernier, ainsi que pour le réaménagement des accès piétonniers du cimetière d'Auvernier.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation

Article 2 :

La dépense sera portée au compte des investissements no 201717.01 et amortie au taux de 2,5 %, pour l'assainissement du bâtiment.

La dépense sera portée au compte des investissements no 201717.02 et amortie au taux de 5,0 %, pour le réaménagement des accès piétonniers.

Autorisation d'emprunter

Article 3 :

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit

Exécution

Article 4 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général :

La présidente :

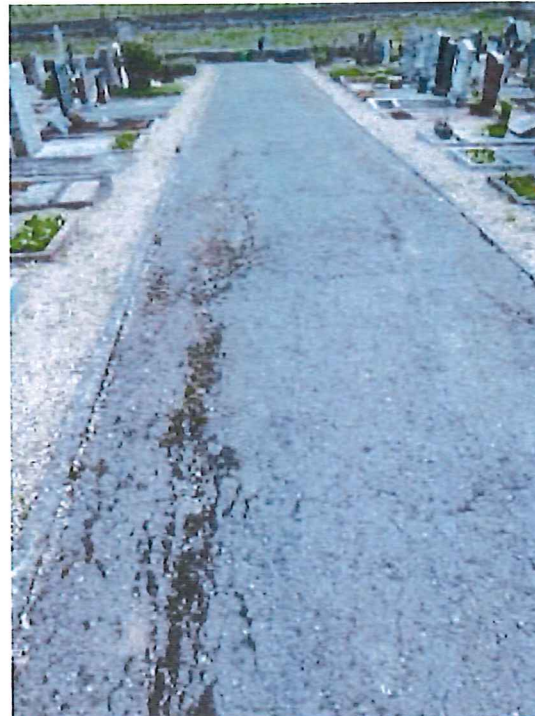
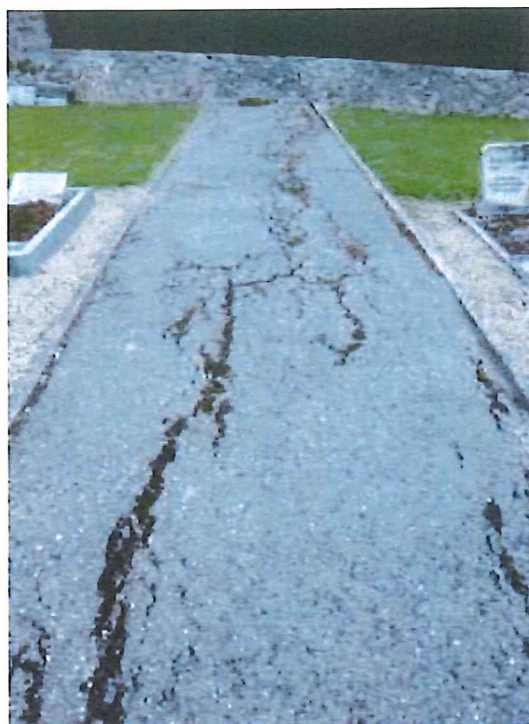
Le secrétaire :

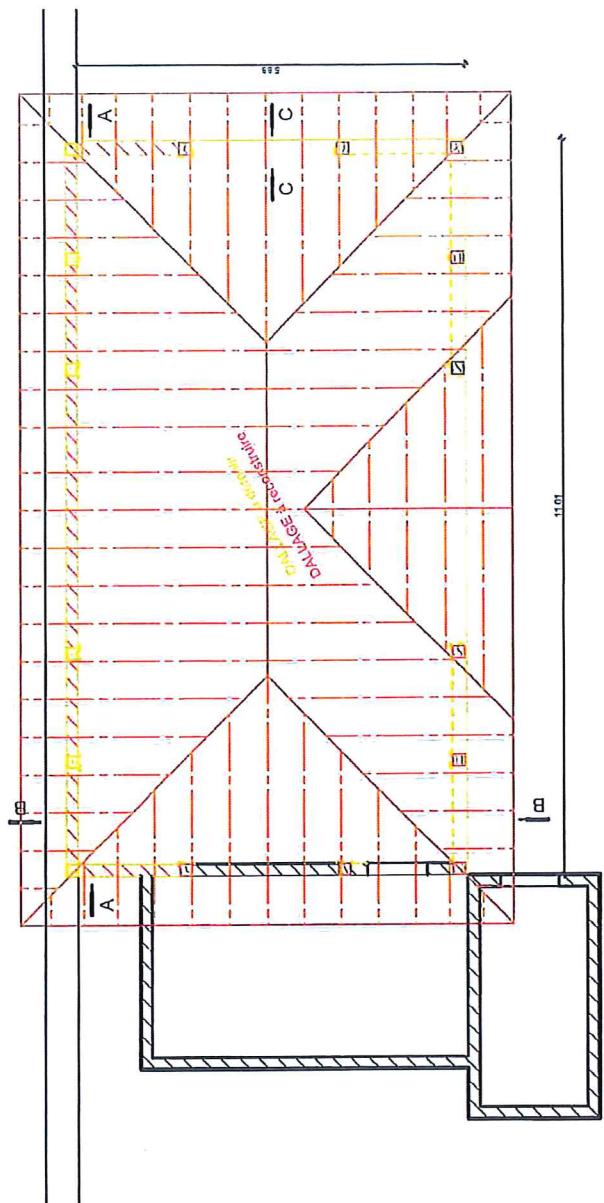
M. Guillaume-Gentil

M. Vermot

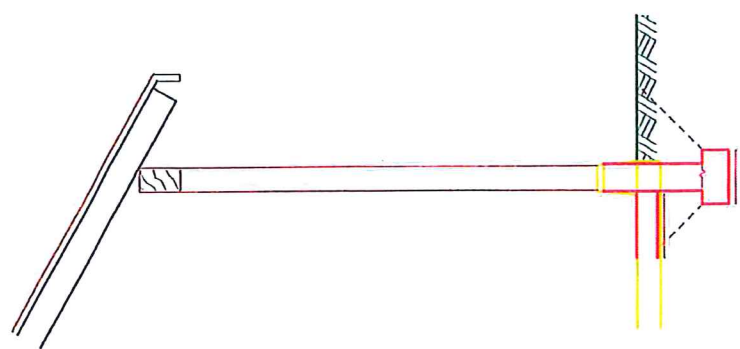
Colombier, le 22 juin 2017

Chemins cimetière Auvernier





Coupe C-C
Echelle 1/50



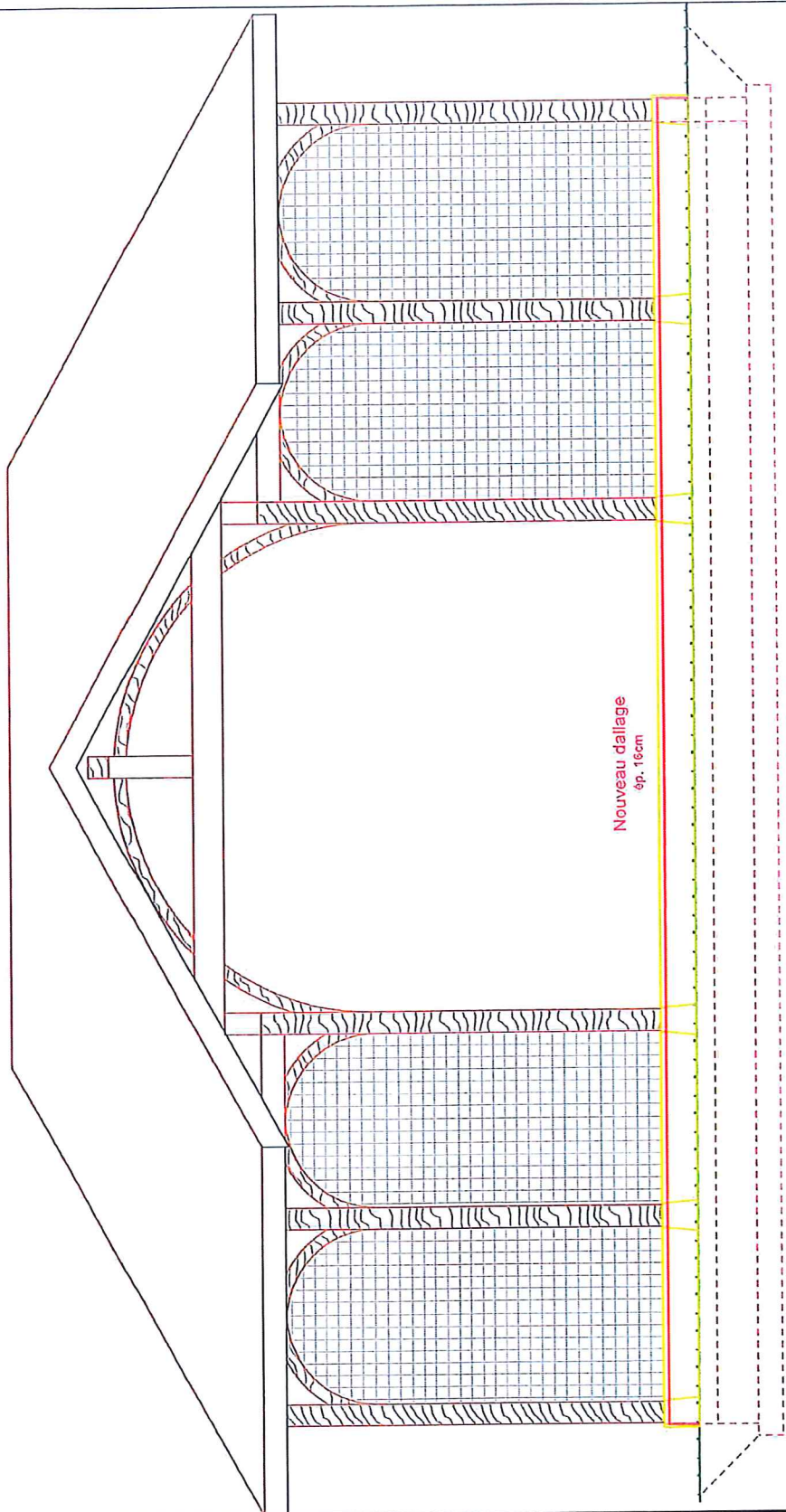
— Démolir
— Reconstruire

Bureau d'études
RMT sa
Ingénieurs civils
5, rue de la Serre
Case postale
CH - 2001 Neuchâtel
Tél. +41 (0) 32 724 41 24
Fax +41 (0) 32 724 11 39
info@rmt.ch - www.rmt.ch

Assainissement du bâtiment du Cimetière
2012 Auvernier

Plan N°	4415-01			
Modification	A		B	
	C		D	

Situation et coupe C-C.			
Echelle(s) :	1:100 1:50	Date :	18.05.2017
Format :	A4	auteur	approuvé
		JM	MR
			contrôlé
			MR



— Démolir
— Reconstruire

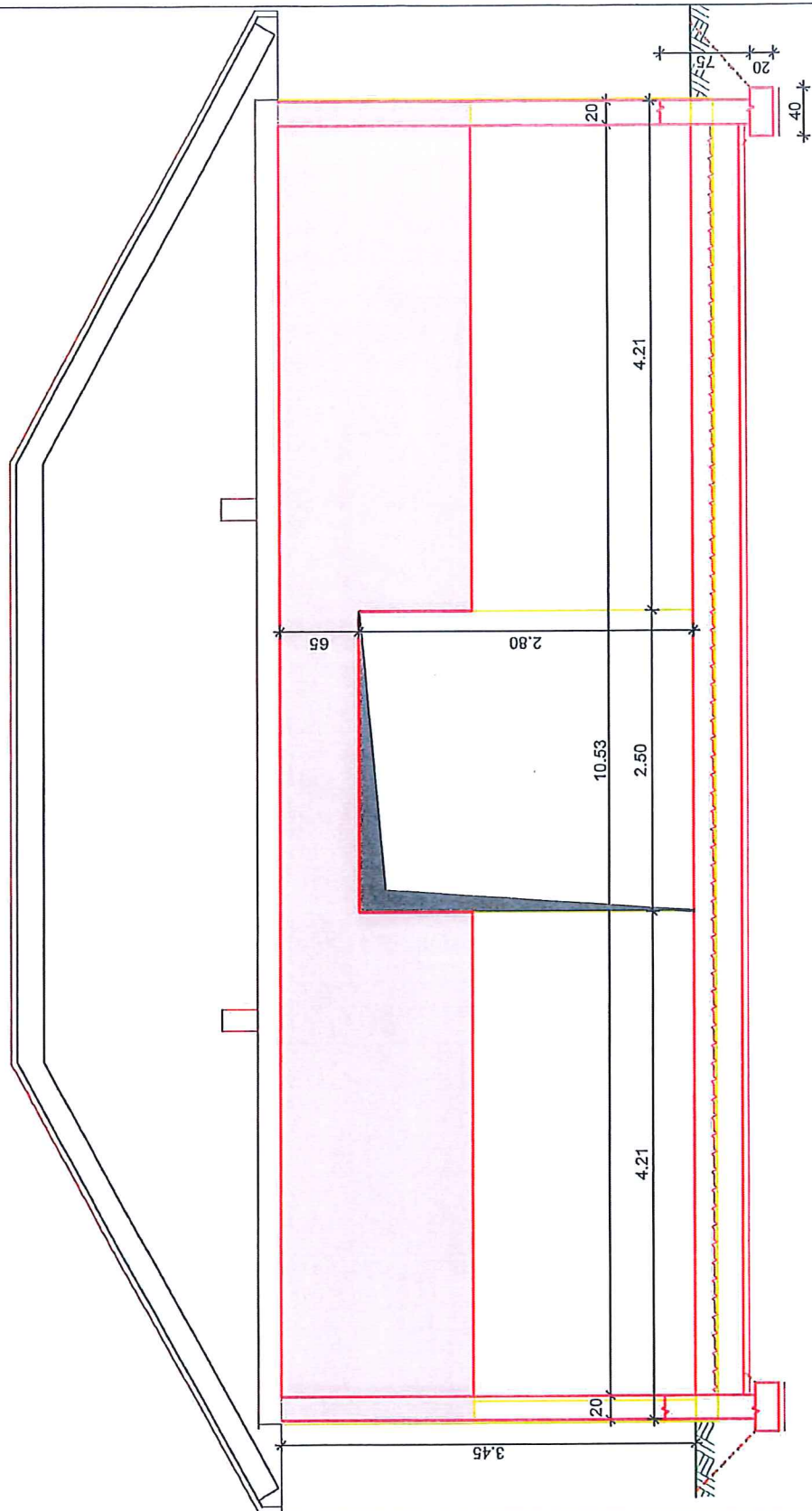
Bureau d'études
RMT sa
 Ingénieurs civils
 5, rue de la Serre
 Case postale
 CH - 2001 Neuchâtel
 Tél. +41 (0) 32 724 41 24
 Fax +41 (0) 32 724 41 39
 info@rmt.ch - www.rmt.ch

Assainissement du bâtiment du Cimetière 2012 Auvernier

Elévation façade Sud.

Plan N°	4415-02			
Modification	A		B	
	C		D	

Echelle(s) :	1:50	Date :	18.05.2017	Format :	A4	auteur	approuvé	contrôlé
						JM	MR	MR



— Démolir
— Reconstruire

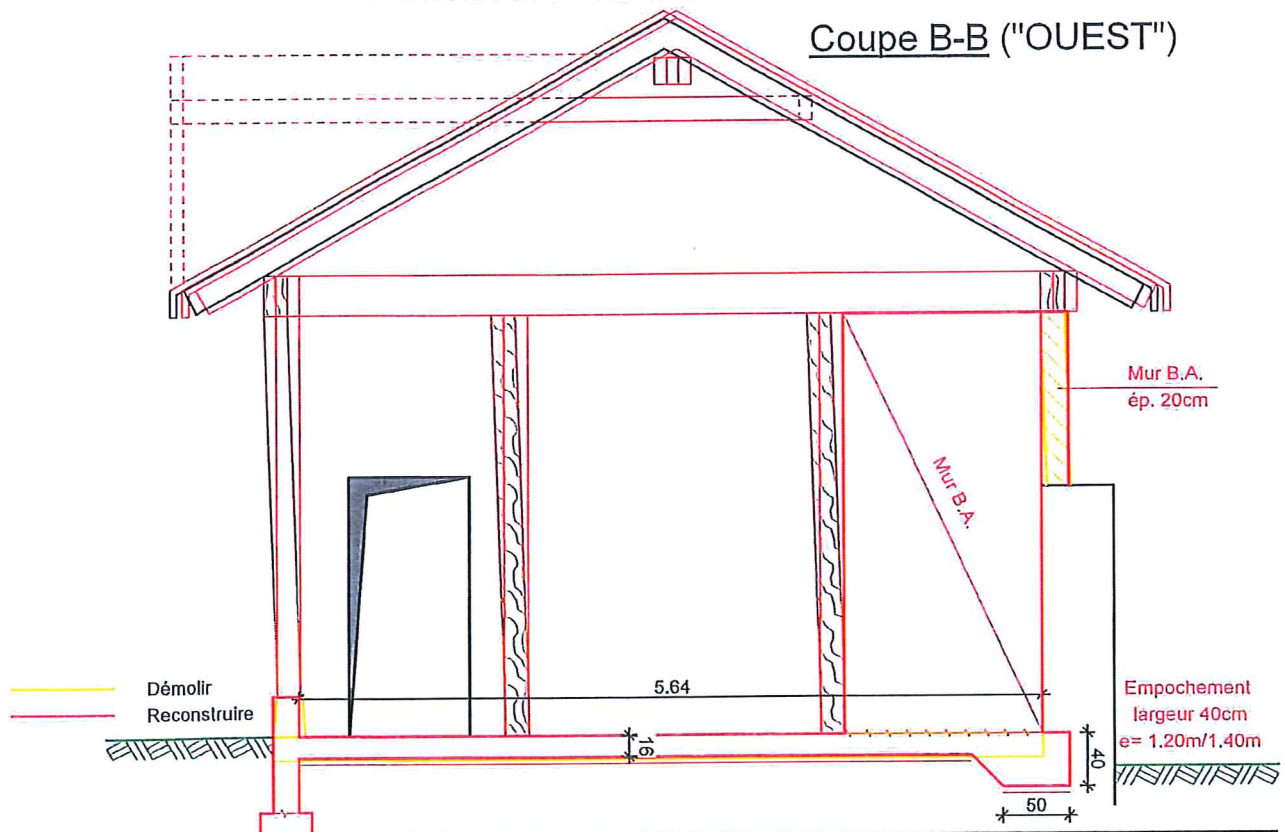
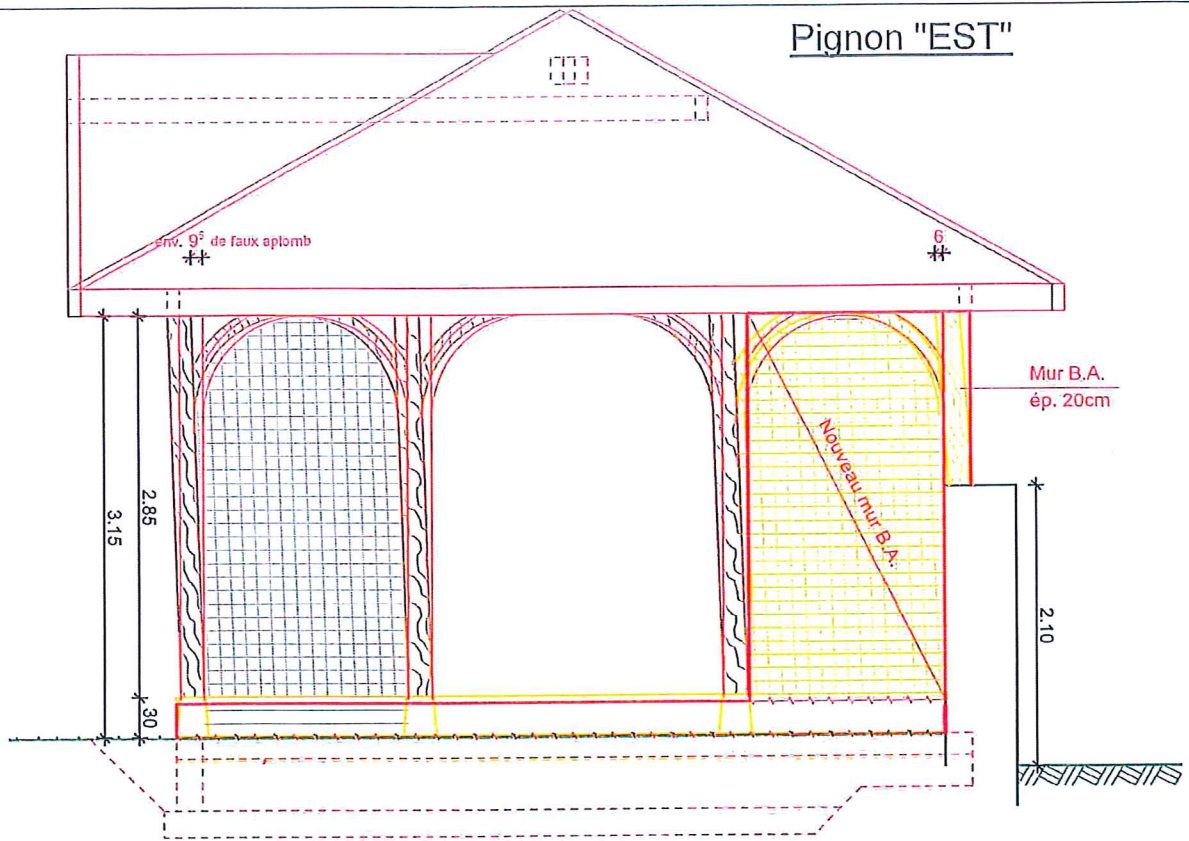
Bureau d'études
RMT sa
 Ingénieurs civils
 5, rue de la Sorre
 Case postale
 CH - 2001 Neuchâtel
 Tél. +41 (0) 32 724 41 24
 Fax +41 (0) 32 724 11 39
 hrb@rmt-sa.ch - www.rmt-sa.ch

Assainissement du bâtiment du Cimetière 2012 Auvernier

Coupes A-A Nord.

Plan N°	4415-03			
Modification	A		B	
	C		D	

Echelle(s) :	1:50	Date : 18.05.2017	Format : A4	auteur	approuvé	contrôlé
				JM	MR	MR



Bureau d'études
RMT sa
 Ingénieurs civils

5, rue de la Serra
 Case postale
 CH - 2001 Neuchâtel
 Tél. +41 (0) 32 724 41 24
 Fax +41 (0) 32 724 11 39
 info@rmt4g.ch - www.rmt4g.ch

Assainissement du bâtiment du Cimetière 2012 Auvernier

Plan N°	4415-04		
Modification	A	B	
	C	D	

Echelle(s) :	1:50	Date : 18.05.2017	Format : A4			
				auteur	approuvé	contrôlé
				JM	MR	MR